

Québec, le 19 décembre 2012

N/Réf. : 11 21 18

Monsieur,

La présente donne suite à la plainte que vous avez présentée à la Commission d'accès à l'information (la Commission) à l'endroit du *Comité Entraide secteur public et parapublic et la retenue à la source* (Comité Entraide). Il s'agit d'un organisme relevant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, institué par le Décret 255-2011¹ du 23 mars 2011, et ayant effet pour cinq ans.

Pour l'essentiel, votre plainte concerne la communication de vos renseignements personnels par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), et ce, afin de préparer la documentation nécessaire et l'envoi postal auprès du personnel retraité des ministères et des organismes publics visés par le décret. À cet effet, le Décret prévoit « *que le comité soit autorisé, après entente avec la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, à solliciter les personnes retraitées des ministères et organismes visés par le présent décret* ».

Une entente conclue entre la CARRA et le CSPQ, à laquelle intervient le Comité Entraide, s'applique aux fins de la réalisation de la campagne annuelle de sollicitation auprès des personnes visées par le décret. Cette entente prévoit que la sélection du personnel retraité des ministères et organismes qui sera sollicité dans le cadre de la campagne annuelle sera effectuée après entente entre la CARRA et le Comité Entraide.

Considérant ce qui précède, la Commission a procédé à l'analyse préliminaire de votre plainte et constate qu'elle ne peut y donner suite. Dans la mesure où vous ne souhaiteriez pas être sollicité par la Campagne d'Entraide, vous pouvez demander à la CARRA de retirer vos renseignements contenus dans le fichier transmis. Les coordonnées de la CARRA sont les suivantes :

¹ Gazette officielle du Québec, 13 avril 2011, 143^e année, no 15. Ce décret remplace le Décret 390-206 du 10 mai 2006.

Commission administrative des régimes
de retraite et d'assurances
475, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 5X3
Téléphone : 418 643-4881 ou 1 800 463 5533
Télécopieur : 418 644-3839

La Commission met un terme au traitement de cette plainte et ferme le dossier.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jean Chartier

c. c. M^e ... , CARRA